



Sarlat
Périgord Noir

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AVIS SUITE AU DIAGNOSTIC**

PROPRIETAIRE :

Nom et prénom : Madame NESBITT Laurie

Adresse : 2480 route du Château - Le Parc - 24220 BEYNZAC ET CAZENAC

Terrain et immeuble :

Adresse : 2480 route du Château - Le Parc - 24220 BEYNZAC ET CAZENAC

Référence cadastrale: Section AI, n° 48

Nombre de chambres : 3 - Nombre de pièces principales (PP): 4

Nombre d'occupants : 1

Type d'occupation : à l'année

FILIERE EXISTANTE :

Type de Prétraitement :

- Fosse septique en façade Est de capacité inconnue installée en 2018
- Ventilation : absence de ventilation secondaire
- Bac dégraisseur en façade Ouest de capacité inconnue
- Date de la dernière vidange : 2018 / Cadiot

Type de Traitement :

- Puisards supposés sur les eaux ménagères et les eaux vannes
- Aucun regard n'est visible

Date d'installation: 1968 - Réhabilitation partielle sur les eaux vannes en 2018

Entreprise ayant réalisé les travaux : Non connue

AVIS SUITE AU DIAGNOSTIC :

Date du contrôle : 18 août 2021

Personne rencontrée sur le terrain : La propriétaire

Technicien en charge du dossier : Hélène Delroc

Type et date du dernier contrôle existant : Aucun élément sur la filière existante cartographié

Atteintes aux principes généraux des arrêtés du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012 :

- à la salubrité publique : NON
- au milieu hydraulique superficiel ou souterrain : NON
- à la santé et la sécurité des personnes : NON

Autres informations :

- La raccordement au réseau d'assainissement collectif à proximité est une possibilité mais nécessite la mise en place d'un poste de relevage ;
- Une mauvaise ventilation de la fosse peut entraîner à terme une dégradation de l'étanchéité des ouvrages en béton via la formation d'acide sulfhydrique ;
- Mode de traitement vétuste mais fonctionnant actuellement correctement compte tenu du flux de pollution à traiter ;
- Aucun tampon ou regard sur le terrain ne permet de vérifier la nature exacte du traitement (type, implantation et dimensionnement) ;
- Aucune nuisance apparente.

Autres critères de décision :

Installation incomplète	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
Dimensionnement des ouvrages de prétraitements :				
Installation sous dimensionnée	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Dimensionnement de la filière de traitement				
Installation correctement dimensionnée		<input type="checkbox"/>		
Installation sous dimensionnée		<input type="checkbox"/>		
Installation significativement sous dimensionnée		<input type="checkbox"/>		
Inconnu		<input checked="" type="checkbox"/>		
Tampon ou regard sur le terrain permettant de vérifier l'exactitude du présent descriptif :				
Sur les ouvrages de prétraitements :	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Sur l'ouvrage de traitement :	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>

Avis sur l'installation :

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012

Absence de non-conformité
Non conforme

Prescriptions d'entretien et/ou de travaux :

- Mettre en place une rehausse sur le bac dégraisseur afin de pouvoir l'entretenir plus facilement.
- Réhabilitation de la filière à envisager en coordination avec le service du SPANC lorsque des nuisances apparaîtront.

NB : Les conclusions de ce rapport sont établies en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que des déclarations recueillies auprès de la personne présente le jour du contrôle.

Conformément à l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitat, à compter de l'acte de vente l'acquéreur a 1 an pour réaliser les travaux prescrits.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012, toute modification ou projet de nouvelle filière doit faire l'objet d'un examen préalable par le service du SPANC. La « demande de contrôle de conception » est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes. La conception de la réhabilitation doit, de préférence, être faite sur la base du projet de l'acquéreur.

Les techniciens du service du SPANC sont disponibles pour toutes informations complémentaires au 05.53.31.90.27.

Le : ...30 Août 2021.....

Pour le Président et par délégation
Frédéric TRAVERSE
Vice-président



